

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement  
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux

**ENQUETE PUBLIQUE**

- Dossier (TA) n° E12000037 / 13 -

**concernant la demande d'autorisation présentée par la société SNECT relative à la poursuite de l'exploitation de la carrière sise aux lieux-dits « Les Tuileries, l'Oratoire, la Poucelle » sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence Les Milles.**

- Arrêté Préfectoral du 29 Mars 2012 -

---

**- I -**

**RAPPORT  
SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

---

## **A - Rappel de l'objet du projet**

La présente demande concerne la carrière dite de « La Couronnade » dont l'activité remonte au début du XXème siècle puisqu'elle alimentait en argile la « Tuileries des Milles » (qui accueille aujourd'hui le Mémorial du Camp des Milles).

L'exploitant actuel, la SARL « Société Nouvelle d'Exploitation des Carrières des Tuileries » (SNECT) dispose d'une autorisation qui a fait l'objet d'un premier arrêté préfectoral n° 82-28 du 2 Novembre 1982 pour une durée de 30 années, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 2012.

L'autorisation d'exploitation a également fait l'objet des arrêtés complémentaires suivants :

- n° 2001-325 du 19 Octobre 2001 autorisant le changement d'exploitant au bénéfice de la société Saint-Gobain Matériaux de Construction International,
- 2005-08 C du 20 Juillet 2005 autorisant la société ECT à se substituer à la société Saint-Gobain Matériaux de Construction International,
- n° 2008-405 C du 30 Novembre 2008 autorisant un nouveau changement d'exploitant au bénéfice de la Société Nouvelle ECT (SNECT),
- n° 2009-158C du 11 Mai 2009 autorisant la SNECT à mettre en place une plateforme de revalorisation de matériaux inertes de chantier sur le site de la carrière susvisée.

La nouvelle demande d'exploitation a été déposée par la SNECT (dont le siège social est situé 1620 Chemin de la Couronnade, les Milles, 13290 – Aix-en-Provence) en Préfecture des Bouches-du-Rhône le 30 Mars 2011 et complétée le 28 Septembre 2011.

Elle porte sur le renouvellement pour une durée de 15 (quinze) années de l'autorisation d'extraction d'argile ainsi que celle d'activités connexes effectuées dans le périmètre autorisé, à savoir le stockage de matériaux dans le cadre du remblaiement de la carrière et une unité de valorisation de matériaux issus des déchets des chantiers de bâtiment et de travaux publics.

Le dossier annexé à la demande formulée par la SNECT, comportant notamment une étude d'impact, a d'ores et déjà fait l'objet des avis de :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 25 Novembre 2011,
- l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 24 Janvier 2012.

Sur ces bases et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, M. le Préfet a pris un arrêté en date du 29 Mars 2012 en vue de soumettre le projet présenté par la SNECT à une enquête publique.

Par ce même arrêté préfectoral, j'ai été désigné en tant que Commissaire Enquêteur.

## **B – Présentation du dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête est composé des pièces suivantes :

- lettre de M. le Préfet à M. le Directeur de la Société Nouvelle ECT en date du 28 Février 2012,
- étude d'impact,
- résumé non technique de l'étude d'impact,
- plans réglementaires et plans de projet :
  - localisation du site de la carrière (plan échelle 1/25.000<sup>ème</sup> format A3),
  - plan des installations de la carrière (plan échelle 1/500<sup>ème</sup> format A3),
  - affectation des abords dans un rayon de 35 mètres (plan échelle 1/1.000<sup>ème</sup>) format A1,
  - affectation des abords dans un rayon de 300 mètres (plan échelle 1/2500<sup>ème</sup>) format A2.

## **C – Information du public**

L'annonce de l'enquête publique a été effectuée dans les journaux « La Provence » et « La Marseillaise », édition du 19 Avril 2012.

En outre, il a été procédé aux formalités d'affichage sur les territoires des trois communes concernées, Aix-en-Provence, Eguilles et Ventabren, comme en atteste les certificats délivrés par M. le Maire de chacune d'elles.

L'enquête s'est déroulée dans les mairies de ces trois mêmes communes durant un mois du 18 Juin 2012 au 18 Juillet 2012.

A cette occasion, le Commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public durant 14 (quatorze) permanences dont les lieux et dates sont mentionnés ci-après :

⇒ Mairie d'Aix-en-Provence :

- lundi 18 Juin de 9h à 12h
- mardi 26 Juin de 14h à 17h,
- mardi 3 Juillet de 14h à 17h,
- mardi 10 Juillet de 14h à 17h,
- mercredi 18 Juillet de 14h à 17h.

⇒ Mairie d'Eguilles :

- mercredi 20 Juin de 14h à 17h,
- mercredi 27 Juin de 14h à 17h,
- mercredi 4 Juillet de 14h à 17h,
- jeudi 12 Juillet de 14h à 17h.

⇒ Mairie de Ventabren :

- jeudi 21 Juin de 14h à 17h,
- jeudi 28 Juin de 14h à 17h,
- jeudi 5 Juillet de 14h à 17h,
- mardi 17 Juillet de 14h à 17h.

Les différents documents relatifs à l'affichage réglementaire sont joints au présent dossier (Cf. « Documents administratifs » en annexe).

## **D - Synthèse des observations du public**

Cette synthèse est effectuée à partir de chaque registre d'enquête déposé dans les différentes mairies.

### 1 - Registres déposés en Mairie d'Aix-en-Provence

Compte-tenu du nombre d'observations, un second registre a été ouvert en cours d'enquête :

- le premier contient les observations (et documents annexés) pour la période du 18 Juin au 2 Juillet 2012.
- le second contient les observations (et documents annexés) pour la période du 3 Juillet au 18 Juillet 2012.

Se sont exprimés dans le premier registre :

- Mme Audenis La Duranne 13100 – Aix-en-Provence
- M. Trouillet 43 Bastide de Monclar 260 Avenue Bressier 13290 – Les Milles
- M. Franco Les Milles.

Ont également été reçus puis insérés dans le premier registre les documents suivants :

- les pièces jointes à la contribution écrite de M. Trouillet,
- un document émanant du « Comité de Défense de la qualité de vie et des intérêts des Millois »
- ainsi qu'une pétition contre le renouvellement de l'exploitation de la carrière (environ 450 signatures recueillies).

Se sont exprimés dans le second registre :

- famille Du Jeu Les Rives St Joseph Les Milles
- M. Maccario Joseph 632 b Chemin des Déportés 13290 – Les Milles

Ont également été reçus puis insérés dans le second registre les documents suivants :

- une lettre de M. Fréhel Jean du 6 Juillet 2012,
- une lettre de M. Foix Bertrand du 9 Juillet 2012,
- une lettre de M. Cazé Roger du 4 Juillet 2012,
- un document du CIQ Millois « Les cinq conditions » daté de Janvier 2012,
- une lettre déposée au nom du CIQ Millois par M. Trouillet le 18 Juillet 2012.

J'ai également rencontré en Mairie d'Aix-en-Provence M. Trouillet ainsi que, le 10 Juillet 2012, MM. Portal, M. Franco et M. Cazé respectivement Président, Vice-Président et Trésorier du CIQ Les Milles. Cette réunion avec les représentants du CIQ s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un climat propice à une discussion constructive.

## 2 - Registre déposé en Mairie d'Eguilles

Se sont exprimés :

- M. Trouillet « pour le CIQ Millois »,
- un particulier (signature illisible),
- un second particulier (signature illisible),
- un habitant des Bastides de Monclar Avenue Célestin Bressier (signature illisible),
- M. Bayhourst Les Rives Saint-Joseph.

Ont également été reçus puis insérés dans le registre les documents suivants :

- un document du CIQ Millois (non daté),
- une lettre de la société Phocomex (déposée par M. Kubryn, cf. registre),
- une lettre de la société SMATP (déposée par Mme Del Pozo, cf. registre),
- une pétition en faveur du renouvellement de l'exploitation de la carrière (25 signatures recueillies).

## 3 - Registre déposé en Mairie de Ventabren

Se sont exprimés :

- M. Trouillet « à titre personnel »,
- Mme Annie Rouard,
- Mme Nicole Le Noël,
- M. et Mme Mariani François et Suzanne,
- M. et Mme Hircq Jean-Michel et Geneviève.

Ont également été reçus puis insérés dans le registre les courriers en faveur du renouvellement de l'exploitation de la carrière émanant des sociétés suivantes :

- STM Sarl Marseille (2 courriers distincts des 4 et 7 Juillet 2012),
- OGD Lançon de Provence,
- SMAG Valensole,
- TPDM Saint-Victoret,
- TJTP Eguilles,
- PROVENCE RAVITAILLEMENT Saint-Victoret,
- STMTTP Le Rove (2 courriers distincts des 4 et 6 Juillet 2012),
- MINETTO TP Sisteron
- SCREG Sud-Est Vitrolles,
- ADR2i Méjannes Le Clap,
- GAZELLES SANS FRONTIERES Salon-de-Provence,
- JLTP Les Pennes Mirabeau
- OGD ORTEC Aix-en-Provence,
- STPS Marseille (2 courriers distincts non datés),
- CARRASCO TP Marseille,
- B. PERRIOLA Les Milles,
- MANPOWER Aix-en-Provence,
- SITA MEDITERRANEE Vedène,
- FIDUCIAIRE d'AIX-LES-MILLES Aix-en-Provence,

- SARL ABYS Six-Fours-Les-Plages (étant noté que ce courrier est arrivé en Mairie le 19 Juillet 2012, c'est-à-dire le lendemain de la clôture de l'enquête),
- PHOCOMEX (étant noté que ce courrier est arrivé en Mairie le 23 Juillet 2012, c'est-à-dire cinq jours après la clôture de l'enquête).

Enfin, une pétition, également en faveur du renouvellement de l'exploitation de la carrière (103 signatures recueillies), a été déposée par M. Igout Gérant de la société SNECT (Cf. registre).

## **E - Les personnes rencontrées au cours de l'enquête**

La demande d'exploitation d'une carrière s'inscrit dans un cadre complexe touchant aux domaines de l'environnement, de l'urbanisme, de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et des installations de stockage des déchets inertes.

De ce fait, le Commissaire Enquêteur a été amené dans le temps imparti à l'enquête à rencontrer des représentants de l'administration, des communes concernées, des organismes professionnels, ainsi que l'exploitant et son bureau d'études, sans omettre évidemment les associations et le public reçus durant l'enquête.

Ainsi, la liste des personnes rencontrées est la suivante :

- Mairie d'Aix-en-Provence	M. Gallèse M. Tonin M. Fouquet M. Clouchou M. Laufer M. Cordonnier Mme Guillet M. Giordano M. Dupin M. Laurent	Adjoint à l'Urbanisme Adjoint à l'Environnement Maire délégué Les Milles DG Adjoint Services Techniques Service Urbanisme Service Planification Urbaine Service Environnement Service Voirie Nettoyement Service Urbanisme Services Techniques
- Mairie de Ventabren	M. Meggiato	DG Services
- Mairie d'Eguilles	M. Daugé	Directeur S. Techniques et Urbanisme
- Conseil général	Mme Vitali	Service Déchets et Energie (en charge du Plan de prévention et de gestion des déchets du BTP)
- DREAL	M. Mounier	
- BET EKOS Ingénierie	Mme Defrance	
- UNICEM	Mme Zorpi	Secrétaire Général
- SNECT (exploitant)	M. Marquis M. Igout M. Vandersoupel	Actionnaire Gérant Responsable de la carrière

## **F - Avis des communes concernées**

Par délibération du 27 Juin 2012, le Conseil Municipal de la commune de Ventabren a émis un avis défavorable sur la poursuite de l'exploitation de la carrière de la Couronnade.

Par délibération du 9 Juillet 2012, le Conseil Municipal de la commune d'Aix-en-Provence a également émis un avis défavorable.

La commune d'Eguilles n'a pas encore délibéré mais Monsieur le Maire a remis une « attestation » selon laquelle sa commune ne fait pas d'objections ni n'émet de prescriptions particulières quant à la poursuite de l'exploitation de la carrière. Il précise en outre que le projet n'a qu'un faible impact sur sa commune.

Les documents correspondants, délibérations du Conseil Municipal pour les communes d'Aix-en-Provence et de Ventabren, attestation pour la commune d'Eguilles, sont joints au présent dossier (Cf. « Documents administratifs » en annexe).

Il est d'ores et déjà à noter que, bien que défavorables, les délibérations prises par les communes d'Aix-en-Provence et de Ventabren soulignent la rareté des gisements d'argile dans la région ainsi que la qualité de l'argile extraite à la carrière de la Couronnade. L'activité de recyclage des matériaux est également mise en avant dans la délibération de la commune d'Aix-en-Provence.

## **G - Analyse des propositions et contre-propositions produites pendant l'enquête**

Il apparaît que les observations qui ont été formulées sur les registres d'enquête par le public portent essentiellement sur :

a/ le respect de l'environnement et des règles d'urbanisme ainsi que les risques d'inondabilité qui seraient générés par la carrière de la Couronnade.

Les griefs portés à l'encontre du projet concernent :

- l'implantation de la carrière dans une zone agricole,
- la tenue des talus (merlons),
- l'aggravation potentielle des risques d'inondabilité des zones voisines habitées (en particulier la partie la plus proche du village des Milles) en fonction des limites de la zone hydrogéomorphologique du secteur.

b/ les nuisances liées à la circulation des poids lourds qui se rendent à la carrière de la Couronnade en traversant une partie du village des Milles par les rues Célestin Bressier et Paul Angenot.

## **H - Observations du responsable du projet en réponse aux observations du public**

Au terme de l'enquête, au vu des observations qui ont été formulées par le public et des rencontres qui ont eu lieu avec les différents représentants des pouvoirs publics et de l'administration, le Commissaire Enquêteur a interrogé l'exploitant, ce dernier assisté de ses conseils techniques notamment le bureau d'étude EKOS qui a contribué à l'élaboration de l'étude d'impact jointe au dossier d'enquête.

Les questions posées à la société SNECT ont fait l'objet du document « Procès-verbal de synthèse » joint en annexe n°1.

En réponse, plusieurs documents ont été fournis par l'exploitant sur les thèmes suivants :

- ⇒ Evolution respective des différentes activités de la carrière sur les 2 dernières années puis sur les trois périodes de 5 années à venir qui représentent la durée totale de 15 années sur laquelle porte la demande de renouvellement de l'exploitation.
- ⇒ Evolution du trafic des poids lourds induit par chacune des activités de la carrière de la Couronnade.
- ⇒ Analyse hydrogéomorphologique du site et inondabilité.

Les différents éléments recueillis au cours de l'enquête, tant auprès du public que de l'ensemble des acteurs publics et privés, sont examinés dans le rapport séparé comportant les conclusions et avis motivé du Commissaire Enquêteur.

## < CONCLUSIONS >

L'enquête publique s'est déroulée dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Outre l'information réglementaire du public (presse, affichage), une réunion publique a été organisée le 26 Juin 2012 à l'initiative du CIQ en salle des fêtes des Milles. L'ordre du jour a porté sur le Plan Local d'Urbanisme mais l'exploitation de la carrière de la Couronnade a également fait partie des sujets abordés. Il est à noter que cette réunion s'est tenue en présence de représentants élus de la Mairie d'Aix-en-Provence.

Comme nous pouvons le constater à travers les observations qui ont été formulées, les pétitions déposées, pour ou contre l'autorisation de renouvellement de l'exploitation de la carrière, mais également la mobilisation des entreprises de la profession du BTP, cette enquête a suscité un vrai débat et soulève de vraies questions.

C'est ainsi que les aspects relatifs à l'impact de l'exploitation sur l'environnement ou sur la circulation dans le secteur des Milles mais également le rôle économique de la carrière de la Couronnade dans le circuit de production des entreprises de bâtiment et travaux publics, doivent être pris en compte pour appréhender le projet dans sa globalité.

En conséquence,

l'ensemble des éléments et informations rassemblés au cours de l'enquête publique conduisent le Commissaire Enquêteur à émettre un

**AVIS FAVORABLE**  
**au renouvellement de l'autorisation d'exploitation**  
**de la carrière de la Couronnade.**  
**SOUS les RESERVES**  
**indiquées dans le rapport « Conclusions et avis motivé »**

Fait à Marseille le 09 Août 2012

Le Commissaire Enquêteur

Michel Prost



